



Département du Lot
Arrondissement de GOURDON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2021 à 20h30

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Julien FARGAL, Mickaël DELSOUC, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI, Sophie OGNOV, Hervé SUDRES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alexandra DUDON

Compte rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 26/01/2021 est lu et soumis à approbation.

POUR 11	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	----------	--------------

Délibération approbation compte administratif 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr SEGOL Pierre, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme GOMEZ Nadège, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Compte Administratif Principal						
Résultats reportés		119.067,89		194.867,25		313.935,14
Opération de l'exercice	290.982,05	319.997,85	304.121,74	17.113,52	595.103,79	337.111,37
TOTAUX	290.982,05	439.065,74	304.121,74	211.980,77	595.103,79	651.046,51
Résultats de clôture		148.083,69	92.140,97			
Restes à réaliser			46.414,97	8.772,00		
TOTAUX CUMULES		148.083,69	129.783,94			

2) considérant que la Maire, Mme GOMEZ Nadège, a quitté la salle afin que le conseil municipal procède au vote,

3. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 2
--------	----------	--------------

Délibération approbation compte de gestion 2020

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des solés figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 2
--------	----------	--------------

Délibération affectation du résultat de fonctionnement

Report des chiffres donnés dans la délibération compte administratif 2020

POUR 9	CONTRE 0	ABSTENTION 2
--------	----------	--------------

Délibération regroupement choix assurances commune

La Marie informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cazals-Salviac, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des contrats suivants :

Assurance responsabilité civile

Assurance protection fonctionnelle

Assurance protection juridique

Assurance flotte automobile

Assurance dommages aux biens et risques annexes

Assurance risques statutaires du personnel

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Cazals-Salviac.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;

2 – **DECIDE** l'adhésion de la commune de Frayssinet le Gélât à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;

3- **DESIGNE** Mme la Maire, en tant que titulaire et Mr SOUT Daniel, tous deux membres de la commission d'appel d'offre de la collectivité, pour siéger à la CAO du groupement ;

4- **CHARGE** la Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;

5- **AUTORISE** la Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance.

POUR 10	CONTRE 0	ABSTENTION 1
---------	----------	--------------

Questions diverses

- Une agence immobilière de Villefranche du Périgord a été contacté afin de faire une deuxième estimation du prix de vente de la maison du carrefour. Rendez-vous fixé le 24/02
- Voirie : travaux de sécurisation et de ralentissement de la circulation dans le bourg. Le STR de Souillac a été contacté. Nous attendons leur réponse
- Monsieur MAISONHAUTE demande à ce que les artisans du village soient contactés en priorité pour réaliser l'entretien réparation des bâtiments communaux.

Fin de séance à 22h00